

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques**

Consultation sur place

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**Le dépôt légal des collections de jeunesse dans les
collections du Département des Imprimés : efficacité,
exhaustivité réelle et lacunes.**

Olivier Piffault

Madame Françoise Lerouge

E.N.S.S.I.B.

1995

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**Le dépôt légal des collections de jeunesse dans les
collections du Département des Imprimés : efficacité,
exhaustivité réelle et lacunes.**

Olivier Piffault



**Monsieur Bruno Blasselle,
Madame Régine Leturque
Bibliothèque nationale de France
Madame Françoise Lerouge
E.N.S.S.I.B.**

1995

1995
DCB
46

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement monsieur Bruno Blasselle, directeur du Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale de France, et madame Régine Leturque, chef du service de la conservation, pour leur accueil, leur ouverture, et les informations et conseils qu'ils ont bien voulu me donner.

Résumés

La littérature pour la jeunesse est un genre souvent ignoré et méprisé. Il était intéressant de voir comment une institution patrimoniale de mission exhaustive, mais bien réputée pour une propension à l'élitisme, la Bibliothèque nationale, l'avait traité dans ses collections. La mission de dépôt légal est largement assurée, ainsi que la conservation. Mais on refuse toute identité particulière aux ouvrages de jeunesse.

Bibliothèque nationale de France

Dépôt légal

Littérature pour la jeunesse

Child's literature is commonly despised and ignored. The french National Library has the mission to collect the written and intellectual production, and to make it completely. But it is said to be elitist. After study that problem, we can show that this mission is and was accomplished during the 1920-1960 years. But there is no admittance for this type of low-literature.

Introduction

"La société établit des procédés servant à répartir en catégories les personnes et les contingents d'attributs qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune de ces catégories."¹

De telles catégories peuvent dépendre de facteurs aussi divers que les revenus et la richesse matérielle, cas le plus fréquent, de la situation dans un espace géographique connoté, dans une hiérarchie de responsabilités... : en somme, dans tout système conceptuel produit par le corps social considéré dans son ensemble, dont la finalité ou en tout cas l'effet est de sérier les individus sociaux, leur assigner des "étiquettes". Le résultat théorique étant de faciliter l'insertion des individus dans les collectivités humaines, et de guider leurs actions par l'exemple de comportements normatifs de groupes, plus ou moins reconnus, conscients et maîtrisés. Les segmentations multiples de la société qui en résultent ne sont pas pour autant forcément centrifuges. Elles produisent aussi bien de la cohésion, leur principe étant celui de l'ordonnement.

Cependant il existe des caractères qui vont sublimer ces différences pour uniformiser et garantir une cohésion spécifique aux groupes humains. A l'échelle de l'humanité, c'est la notion d'universel, comme les Droits de l'homme, à l'échelle de la France, on trouve par exemple l'idée de Nation, universel particulier à tous les Français. Incarnant cette notion, on peut trouver des fonctions, des individus, une culture, ou par exemple des institutions. Celles-ci sont donc des points de rencontre des tendances à la catégorisation des individus, et de la reconnaissance de leur appartenance au groupe supérieur, à l'unité.

La Bibliothèque nationale de France est l'une de ces institutions, sémantiquement censée incarner le patrimoine, passé et présent, à travers différents types matériels : le livre, les documents visuels en deux dimensions et les documents sonores, aujourd'hui le multimédia² ...

¹ E. Goffman, *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1975, p.11.

² "La bibliothèque nationale d'un pays est celle qui est chargée de rassembler et conserver pour les générations futures tous les écrits produits dans ce pays", *Tâches et problèmes des bibliothèques nationales*. - Collque UNESCO, Vienne, 1958. On a aujourd'hui, en France, largement dépassé le cadre de l'écrit ou de la production intellectuelle. Donner une définition positive devient un exploit, car il faut englober des documents

Il doit donc être possible d'y étudier si l'universalisme est respecté. En tant que "temple" du livre et de l'estampe, c'est un des pôles de concentration d'oeuvres considérées comme artistiques. Or "l'art est un des lieux par excellence de la dénégation du monde social"³, et la confrontation des documents très fortement "marqués", souvent, en terme de "noblesse", de catégories, avec des hiérarchies de valeur, avec cette idée de patrimoine universel de la nation française, devrait donc être intéressante. Parmi de nombreux autres, elle pourrait par exemple fournir un indicateur des tendances des "France" du passé. Une véritable stratigraphie des valeurs portées sur divers types de productions humaines.

La clef qui a été choisie pour entrer dans ce monde, c'est celle du traitement de ce que les anglo-saxons nomment "low literatures", en partie par référence aux "low classes". Un problème est alors qu'on n'aura pas les critères pour les "littératures nobles", et que la comparaison sera difficile. Cependant, ce sera déjà un indicateur.

Pour corriger ce défaut, par goût personnel, et pour des raisons historiques évidentes, j'ai choisi d'étudier le monde de l'édition pour la jeunesse, c'est à dire des ouvrages écrits ou non pour enfants et "jeunes", mais qui sont édités et commercialisés dans des rayons spécifiques, par des éditeurs spécifiques, ou des secteurs particuliers de grandes maisons, et qui dans les catalogues apparaissent sous des formules de type "ouvrages pour la jeunesse", dans une section bien précise.

Pourquoi cela ? Parce que les ouvrages, alors, qu'ils soient écrits par Victor Hugo ou Pef, prennent un statut marqué, un "stigmaté" matériel, sont destinés à des catégories de lecteurs précises, dans des espaces précis, qu'ils sont séparés du corps de la littérature. On se trouve donc devant un ensemble cohérent, marqué par rapport aux autres, d'une façon plutôt dégradante, l'enfant étant rarement considéré comme supérieur à l'adulte. Et cependant on va trouver dans cet ensemble une universalité, qui aurait manqué à l'étude de la littérature "sentimentale", par exemple : car on prend tous les enfants, une tranche d'âge, certes, mais tous dans cette tranche. De même la présence de collections plus spécifiques, et d'auteurs ou d'oeuvres que lisent également les adultes, ceux des catégories supérieures, donc, nous fournit un témoin intéressant sur d'éventuelles inégalités de

commerciaux, non commerciaux, sur de multiples supports et selon des méthodes de productions toujours plus diverses, avec ou sans texte. L'idée linguistique du "message", extensible à l'image, ne suffit pas cependant, car après tout toute oeuvre d'art, sculpture par exemple serait incluse. Il y a des livres uniques et des sculptures multiples, de même...

³ P. Bourdieu, *La distinction. critique sociale du jugement*. Paris, Editions de Minuit, 1979.

traitement. On peut ainsi espérer compenser partiellement le fait de ne pouvoir étudier le traitement d'ensembles à forte valeur "cultivée".

Deux outils, deux services de la Bibliothèque nationale de France, ont été choisis pour cette étude : le service du Dépôt légal, et celui du Département des Imprimés. Les questions qui me guident seront donc : y a-t-il eu une pratique particulière dans la collecte, la réception d'abord, puis dans le traitement interne au Département, qui marque le livre de jeunesse comme une catégorie spécifique, et éventuellement lui donne une valeur positive ou négative, ou une place dans une hiérarchie, ainsi que cela s'est passé et se passe dans les circuits éditoriaux, de lecture publique et privée.

Première partie : Les trois aventoureux⁴ : questions, enjeux et méthodes.

Chapitre premier : Délimitation des champs d'études et définition des termes du sujet.

Le but de l'étude est donc de voir, à travers une catégorie particulière, le livre de jeunesse, la spécificité des traitements qui peuvent être mis en oeuvre pour aborder et gérer, accepter ou refuser cette catégorie.

Le moyen en est le fonctionnement d'un type d'institution précis, la bibliothèque, et parmi elles, la plus importante et la plus signifiante des valeurs théoriques de la nation, c'est à dire la Bibliothèque nationale de France.

Le problème des départements.

L'étude a donc été géographiquement et institutionnellement bien délimitée. Je me suis concentré sur les documents conservés par le Département des Imprimés. Tous les ouvrages des départements spécialisés : les Estampes, la Phonothèque... n'ont pas fait l'objet de recherches. On a simplement noté les ouvrages signalés dans les catalogues comme y demeurant, et j'en ai fait un critère de traitement. D'abord, faute de temps et d'accréditation, il n'était pas possible de mener les mêmes techniques de recherche, ce qui aurait nui à la cohérence des résultats, et donc à leur interprétation. J'ai donc privilégié la clarté, sur un département. La collaboration avec un service précis, celui de la conservation, et la politique professionnelle d'un département, celui des Imprimés, se sont imposés. Etre transversal sur la Bibliothèque nationale de France était instructif, mais faisait rester en dehors. Là, le contact avec une équipe a été privilégié.

Je suis d'ailleurs parti de l'organigramme actuel, ce qui fait que les périodiques ne sont pas pris en compte, non plus que les ouvrages à la Réserve. Pourtant ces départements n'en étaient pas autrefois, et leurs ouvrages étaient cotés dans le fond imprimé. La cohérence a d'ailleurs été maintenue aux Périodiques, qui vont disparaître en tant que secteur autonome sur le site de Tolbiac. Mais, outre les problèmes administratifs déjà évoqués, se posait le problème des journaux conservés à Versailles, ce qui est le cas de la

⁴ L. Jean-Javal, *Les trois aventoureux*, écrit pour les Editions Bourrelrier avant 1938, publié par les Editions G.P. en Bibliothèque Rouge et Or, Collection Dauphine en 1957.

majeure partie des revues de jeunesse. Et surtout, cela aurait brouillé ma catégorie d'étude.

La question des périodiques.

En me concentrant sur le livre, j'ai une forme bien délimité et repérable, malgré les nombreuses variations et les fantaisies que se permettent les éditeurs de jeunesse. C'est de plus une forme unie par sa diffusion : en librairie ou bibliothèque, éventuellement sur catalogue, ou dans des établissements publics. Si l'on s'intéresse aux revues, on se rend compte que peu de libraires sont en même temps marchands de journaux, et vice-versa surtout, que les bibliothèques ne proposent pas toujours de revues, et en tout cas les considèrent différemment. La revue, hebdomadaire ou mensuelle, a un autre statut : un produit jetable, temporaire, rarement conservé, objet d'achat "banalisé", parmi des courses alimentaires ou quotidiennes, ou bien reçu au courrier. Le livre est objet de cadeaux, a un caractère d'exception et de personnalisation nettement plus poussé, il est généralement plus couteux et plus durable. Bref, ce sont des produits de catégories différentes pour la société. Si celle-ci ne les identifie pas strictement, je n'ai pas à les mélanger, et je délaissai donc les périodiques.

L'argument de la cohésion professionnelle aurait été plus pertinent, puisque pendant longtemps le mélange a été fait, et que l'on trouve encore certains périodiques de jeunesse anciens aux Imprimés. Cependant ces documents sont ambigus, à mi-chemin du livre et de la revue, parutions hebdomadaire, bihebdomadaire ou mensuelle, leur forme est celle du périssable et de la revue, et ils ne sont pas considérés comme faisant partie du catalogue éditeur : on se borne généralement à indiquer le titre de la "Bibliothèque", par exemple chez Ferenczi. Enfin le traitement ne dépend pas du département des Imprimés, la politique de conservation n'a ni les mêmes moyens ni les mêmes priorités ou obligations, ce sont vraiment des entités différentes.

L'étude du dépôt légal

La mission de collection et de distribution du dépôt légal dépend en partie de la Bibliothèque nationale de France, et du ministère de l'Intérieur. C'est ce critère de recherche qui a été retenu, car c'est le plus complet en théorie, pour la loi. Tout doit être déposé, distinction simple. La politique devrait aussi être simple, mais, on le verra, les nombreuses contraintes peuvent jouer sur cette mission.

On a donc choisi d'étudier son exhaustivité : par l'étude des politiques menées dans ce service ; en se posant les questions : tout est-il pris, tout est-il envoyé aux Imprimés, quelle est la surveillance... Par l'étude de ce qui a été réellement reçu. Enfin par le traitement des lacunes qui pourrait se révéler et par leur résolution.

Chapitre 2 : Collections ou livres de jeunesse ? Une "low-literature" difficile à cerner.

Littérature de jeunesse, livre de jeunesse, collections pour enfants, ... L'ensemble pose un problème de délimitation, qui tient autant aux problèmes de contenu de ces ouvrages qu'à leur public, et à la difficulté des éditeurs à le décrire sous des termes trop généraux ou trop spécifiques.

Les jeunes et les enfants

Le premier aspect est celui du public, puisque c'est par rapport à lui que tout se définit. On n'est pas là dans un problème de catégorie littéraire mais sociale, et de reconnaissance par la société d'un statut particulier, juridique par exemple. Or la majorité était fixée à vingt-et-un ans jusqu'en 1974, ce qui laisse beaucoup de tranches d'âges, fréquentant des écoles complètement différentes, pouvant travailler même, se marier, bref avoir une vie quasi-adulte. C'est donc l'échec du critère juridique et civique, qui paraît vraiment impropre.

Aborder la question par la pratique des éditeurs m'a paru plus intéressant. De toute façon, ce n'est qu'un reflet de pratiques sociales plus vastes, même si le reflet peut être réducteur. Pour cela, j'ai étudié les catalogues et les livres d'étrennes.

Ces derniers, notamment par leurs couvertures abondamment illustrées et mettant souvent en scène des enfants ou des personnages de livres pour enfants, semblaient la bonne cible. Or, sur la période qui nous intéresse, de 1920 à 1960, aucun éditeur n'a de politique cohérente et continue. Par les catalogues du Cercle de la Librairie, et par les catalogues personnels de livres d'étrennes, cinquante éditeurs ont été suivis sur la période. Sur ce nombre, dix sont des spécialistes et ne posent pas de problèmes. Mais pour les autres, le mélange avec la section "Beaux-livres" est permanent. Les étrennes ne sont donc pas assez pertinentes.

Par contre les brochures spécifiques et les catalogues généraux se sont révélés précieux. On y trouve en effet une section spécifique, ou du moins un encadré, incluant le mot "jeunesse" dans 67 % des cas, le mot "enfant" dans 49 % des cas, le mot "illustré" dans 41 % . La distinction de différentes tranches d'âges n'est présente que dans 13 % des cas de manière claire, et 27 % de manière indirecte⁵. Cependant ces chiffres deviennent, après 1930, de 21 % et 34 %, et après 1945, de 47 % et de 56 %. Plus qu'une évolution

⁵ C'est-à-dire par des collections manifestement très ciblées et par une progression dans la présentation : livres illustrés sans texte, "bandes dessinées", puis les livres "à texte" présentés en séries ou collections, avec les enfants du catalogue vieillissant à chaque page, et s'habillant petit à petit en adultes.

générale vers une reconnaissance de la jeunesse en tant que section spéciale du catalogue, ce qui était déjà le cas en 1920 de 96 % des éditeurs, on a un mouvement vers la reconnaissance de plusieurs jeunesses, et une segmentation du marché. Cela ne doit pas être exagéré. Le mouvement est amorcé par Hachette, puis Flammarion avec le Père Castor, mais on peut citer à l'après-guerre la refonte des collections Verte, Rose, Idéal chez Hachette, qui gomme toute référence explicite à l'âge. Le type des illustrations n'est même pas un guide. Par exemple, les Idéal-Bibliothèque présentent aussi bien des séries de la Bibliothèque Rose que de la Verte. Les illustrateurs sont de même mélangés. On assiste là à la création d'une collection de prestige, de "beaux livres" populaires, démarquage des G.P. de 1945, touchant des lecteurs et lectrices de 6 à 15 ans au moins.

D'ailleurs l'éditeur n'hésite pas à faire circuler ses livres. Flammarion publie 25 séries différentes du Père Castor, mais les ouvrages changent de série d'une année sur l'autre. Hachette propose en 1925 des tranches d'âges interférantes, 13-17 ans, 11-15 ans, 9-13 ans, 7-10 ans. Et à côté des collections transversales : telle la Collection Jules Verne.

Pour conclure, les collections de jeunesse, ce sont les ouvrages classés comme tels par les éditeurs, comprenant souvent une section Tout-petits, et des Bibliothèques pour enfants, pré-adolescents, adolescents, et jeunes adultes : les "Ouvrages pouvant être mis entre toutes les mains" de Mame, la "Bibliothèque de ma fille" de Gautier-Languereau. Mélangés se trouvent les albums illustrés et diverses collections transversales : Fantasia chez Magnard en 1947, les album G.P., Collection Dumas chez Calmann-Lévy, Contes et Légendes de Fernand Nathan ... La tranche d'âge couverte est en gros de 18 mois, pour les albums lavables et pour raisons légales, à 18 ans. Je n'ai jamais vu de publicité visant un public ayant le baccalauréat par exemple, mêlée à la section jeunesse. Par contre, pour le lycée, le cas n'est pas rare après-guerre, par exemple Armand Colin.

Auteurs ou ouvrages pour jeunes ?

La question se pose aussi de savoir ce que l'on accepte ou non. Par exemple, quand Gallimard présente la collection Univers des Formes, c'est dans le cadre des étrennes, et ça n'a rien d'un ouvrage pour enfants ou jeunes. Nombreux sont les livres écrits pour adultes, et passés dans les collections de jeunesse : Walter Scott, Fenimore Cooper, Robert Louis Stevenson, mais aussi Hugo, About, Mérimée, Garneray... De même on trouve chez Jules Ferenczi, dans les collections adultes, des ouvrages d'auteurs de la Bibliothèque de Suzette, de Bourrelier, d'Hachette... On va le voir, dès avant 1920 des livres sont conçus pour la jeunesse, mais le contenu est un très mauvais critère de reconnaissance. Ce qui est déterminant, c'est la forme extérieure proclamant que ce livre

n'est pas pour les adultes, et encore le critère n'est-il pas absolu pour les ouvrages de connaissance et vulgarisation.

Par contre d'une manière très nette et sans qu'aucune ambiguïté ne se soit jamais montrée, j'ai éliminé le secteur du livre scolaire et du livre d'éducation. Souvent les éditeurs font eux mêmes la séparation. Il y a ainsi deux catalogues différents Hachette, des parties différentes chez Armand Colin, chez Bourrellet, ... Les collections de livres de prix ont été incluses dans les recherches quand l'éditeur les mêlait aux autres de manière régulière. Ainsi les Séries de Gedalge et de Gautier-Languereau.

Définir le livre de jeunesse n'est donc pas facile, car la ligne des collections est rarement tranchée de manière fixe et continue, et le statut des enfants a évolué, les lectures qu'on leur propose également. Je me suis donc attaché à suivre le point de vue du distributeur, l'éditeur, car en dernier ressort, c'est toujours lui qui série un ouvrage et l'attribue ou non à la jeunesse. Et ce n'est que par la collection spécifique qu'un livre se distingue des lectures courantes.

Chapitre 3 : Choix d'une période et de critères d'étude.

Il n'était évidemment pas possible de mener une enquête sur tout le fond du département des Imprimés. Pour étudier et comparer, il fallait délimiter un objet suffisamment précis pour être cohérent, et suffisamment vaste pour échapper à un traitement exceptionnel.

La période

Les collections de livres spécifiques pour enfants apparaissent dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Hetzel, Hachette sont parmi les plus connus. Le statut des Imagiers d'Epinal est un peu spécial, car ces récits souvent précurseurs des bandes dessinées modernes visent souvent à l'information, à la pédagogie populaire. Cette période concentre les efforts des chercheurs, peut être selon le principe classique de la noblesse et de la valeur de l'objet ancien. J'ai choisi la période 1920-1960, pour plusieurs raisons.

Son amplitude devait me permettre de saisir des mouvements éventuels dans les traitements des livres, avec les obligatoires renouvellements des personnels et donc des tâches, à la Bibliothèque nationale comme chez les éditeurs. La première guerre mondiale ne devait pas perturber, et on aurait juste la seconde, bien au milieu, cernée, pour

apprécier les effets d'un tel conflit sur le patrimoine éditorial et sa collecte. C'est une période récente, qui a vu naître beaucoup de collections encore célèbres et vivantes aujourd'hui, et qui est peu étudiée.

Pour ce qui est de l'illustration comme des auteurs, on pouvait penser assister à un grand renouvellement et à des tentatives éditoriales nouvelles, maintenant que la mort de Jules Verne, en 1905, était éloignée. Le remplacement d'une culture enfantine par une autre, en 1920-1925, puis vers 1935, ou 1945, et 1959, l'apparition des nouvelles collections... voilà autant d'hypothèses envisageables sur cette période.

La méthode de travail

Le problème est d'abord de vérifier l'action du dépôt légal, ensuite celle du département des Imprimés.

Le problème du dépôt légal est qu'il est sa propre source. Pour repérer les manques, on ne peut faire confiance à la Bibliographie de la France, qui en était tirée... L'exploitation des collections de la Bibliothèque nationale de France fournit la réponse : le fonds dit "Q10" des catalogues d'éditeurs, permettant d'obtenir la liste des publications nouvelles, année par année, des éditeurs, ou du moins de comparer pour obtenir les retirages, réimpressions... Le gros avantage par rapport à la Bibliographie de la France ou tout autre périodique, c'est qu'il n'y a "que" deux ou trois documents par an et par éditeurs.

Le choix a été fait d'établir une liste des ouvrages publiés entre 1920 et 1960, aussi exhaustive que l'on puisse l'espérer, a priori exhaustive, puisque basée sur les éditeurs. Bien sur, on peut toujours passer à côté d'un fascicule isolé.

Les documents

Chaque année, le Cercle de la Librairie organise, généralement entre début novembre et le 5 ou 7 janvier, une exposition à son siège parisien, 117 boulevard Saint-Germain. On compte en moyenne, d'après les brochures, quatre-vingt-dix éditeurs présents, parfois beaucoup plus. Au moins deux documents semblent être systématiquement diffusés. Le premier, brochure format demi-A4 environ, est la liste des exposants, des livres exposés, avec index des titres et des ouvrages. En moyenne trente-six annonceurs insèrent des encarts publicitaires plus ou moins importants. Cela va de la demi-page à huit pages. Le second, format cahier d'écolier en 1926, format A4 en 1959, est un énorme volume, d'environ 350 p. en 1926, 400 p. en 1940, 600 p. en 1955. Il réunit tous (?) les fascicules édités par les éditeurs pour les fêtes, qui sont parfois très importants. Mame,

Calmann-Lévy, Hachette, Gautier-Languereau, Delagrave, la NRF, n'hésitent pas devant des catalogues de vingt pages.

A ces catalogues s'ajoutent les catalogues particuliers des éditeurs, annuels, trimestriels, mensuels, ... Dans aucun cas il n'était possible de recueillir une série complète. Cependant, les recoupements par comparaison des listes des collections se montrent très efficaces, et on peut estimer à une quantité marginale le nombre de livres qui n'ont pas été pris en compte. Le problème des retirages et rééditions n'en est normalement pas un, car se basant sur la perception de l'éditeur pour le livre de jeunesse, il est cohérent de se baser sur l'éditeur pour savoir si un tirage est une nouvelle forme du livre ou pas. Là, on ne peut évidemment pas avoir de certitude, mais il semble qu'une modification mineure de l'ouvrage suffise pour que l'éditeur la signale. Par exemple, Bécassine n'est en théorie jamais l'objet de réédition jusqu'en 1945. On peut supposer que rien n'a changé, sauf les dates d'impressions des lots. Ce point est évidemment important pour le point de vue du Dépôt légal.

Le traitement des données

On a choisi de se limiter à neuf éditeurs, qui soient trois tiers : géants, moyens, petits, de l'édition de jeunesse. Ils ont été sélectionnés par leur présence dans les expositions d'étrennes du Cercle de la Librairie, pour leur régularité, et pour la facilité des sources d'informations. Au risque de perdre les micro-éditeurs, mais cela semblait un bon indicateur : est éditeur de jeunesse celui qui va à la rencontre de son public. J'ai refusé de m'attacher aux critères politiques, confessionnels, car la seconde guerre mondiale faussait complètement les données, et il n'est pas sûr que ce type d'opposition soit très pertinente pour le Dépôt légal. Mais on ne peut pas l'évacuer. Seules ont été privilégiées l'existence permanente et la taille des maisons, en terme de nombre d'ouvrages nouveaux, pas de tirages.

Les éditeurs sélectionnés sont, pour les "géants" : Hachette, évidemment, Gautier-Languereau, et Flammarion. Pour les "moyens" : Gedalge, Ferenczi, et G.P. ou la Générale Publicité, qui apparaît en 1944, exception à la règle de la continuité temporelle. Les "petits" : Fischbacher, Berger-Levrault, Bourrelier. Ce ne sont pas les tirages qui sont en cause, mais le nombre de livres sortis.

Les critères utilisés ont été assez simples, pour tenir compte des deux axes professionnels étudiés à la Bibliothèque nationale : le Dépôt légal, et le Département des Imprimés.

Le premier se pose selon une alternative peu compliquée : pris ou absent. Eventuellement il y a eu la question de l'attribution à un autre département.

Ensuite, le livre est-il en place, communicable, protégé, sauvegardé... A t-on complété les collections ?

Ainsi devraient être prises en compte les différentes actions de la chaîne du livre à la Bibliothèque nationale de France.

Chapitre 4 : les oeuvres étudiées.

Il n'entre malheureusement pas dans le cadre de cette recherche professionnelle de s'attarder sur le contenu des oeuvres, ni sur l'histoire des éditeurs. Celle-ci est par ailleurs plus ou moins connue, et je ne pouvais mener en ce laps de temps les recherches nécessaires auprès des éditeurs quand ils existent encore.

Présentons les quand même un peu !

-De Fischbacher, notre plus petit sujet d'étude, il y a peu à dire. Maison d'édition ancienne, déjà présente en 1860, ancienne librairie éditrice, comme Gründ, Garnier, Flammarion, Hachette... Son orientation est extraordinairement religieuse. Le Casterman ou le groupe Bayard Presse actuel font figures de chefs de file de la laïcité à côté d'une telle ligne éditoriale. Une très forte identité donc, parisienne, publiant des missels, vie des saints, ouvrages de théologie, et beaucoup d'accompagnement sur les chemins de la foi. Ses livres pour enfants sont des albums illustrés, Vie de Jésus, Marie, Saint-François... , des Créations du monde, des ouvrages édifiants, plutôt luxueux.

-De Ferenczi, Jules et fils, un bon résumé serait/ : librairie populaire mais qui peut publier des ouvrages de luxe. La maison se rend célèbre dans les années 1950 par ses brochés hebdomadaires, véritables romans à cinq sous qui n'ont plus d'équivalents. La production enfantine est assez diversifiée, peu typée, mais deux poles dominant : l'aventure, la littérature un peu sentimentale.

- Berger-Levrault n'est pas du tout une petite maison, mais en 1920 100 % de sa production a rapport avec l'armée. L'identité alsacienne et lorraine y est pour quelque chose, jusqu'en 1918 ils sont véritablement en exil. Pendant la première guerre mondiale ils éditent une collection à succès pour enfants, racontant la guerre. Plus de 40 volumes

paraissent, mais dès 1921 ils disparaissent. L'activité enfantine est concentrée sur les albums illustrés.

-Gedalge, maison parisienne, produit beaucoup, essentiellement de l'aventure et des contes de fées, avec son auteur vedette Jean d'Agraves? partagé avec Hachette. Elle démarque beaucoup Hachette, mais elle n'a pas une originalité ni des chefs-d'oeuvres que l'on cite spontanément. Elle vise sûrement plus la petite bourgeoisie, les classes moyennes.

-Bourrelier. Editeur complètement hors norme, étroitement lié avec la Bibliothèque de l'heure joyeuse, avec Charles Vildrac, a de grandes visées pédagogiques, et révolutionne en douceur l'édition pour enfants. Que des bons sentiments, beaucoup de morale, pas de politique ni de merveilleux, peu d'aventures. Ils auraient pu éditer Heidi, si d'autres ne l'avaient fait. Ils publient très peu, mais toujours le prix de l'Heure joyeuse. Pendant la guerre, leurs positions vraisemblablement Troisième République et la déportation d'une collaboratrice, ne les empêchent pas de publier une histoire morale d'une fillette qui vit une situation proche de l'exode, et un hymne au retour à la terre, à la montagne, qui elle... Leur tract précisant que leurs livres sont en conformité avec le nouveau programme de Vivhy de 1941 est aussi un joli témoignage. Considérés comme résistants en 1945.

-Editions G.P. Sont sans doute une maison née de la Résistance, en tout cas la "Bête est morte" de Edmond-François Calvo et Victor Dancette est un chef-d'oeuvre qui en annoncent beaucoup d'autres. La "Bibliothèque Rouge et Or" sort en 1947, avec une véritable reliure de luxe pour ce type d'édition. Dans sa version ivoire, elle sera copiée mais pas imitée par l'Idéal-Bibliothèque d'Hachette, ce qui est un honneur, je pense. Pour les dix ans, en 1957 est lancée la "Bibliothèque Rouge et Or collection Dauphine", et en 1959 la "Collection Spirale". En 1955 était apparue la "Bibliothèque Rouge et Or Super", qui est construite sur le modèles des Club du livre bibliophiles. C'est d'ailleurs le slogan. Il y a aussi la "Rouge et Bleue", la "Zoupette", la "Pingouin". Un des plus grands mérites de la maison est de lancer la famille Sabran, soit Guy Sabran, illustrateur et écrivain, qui révolutionne le dessin pour enfants en 1947, puisque tous les éditeurs en publient des imitations et qu'il a une véritable école, semble-t-il, chez G.P. ; Jean Sabran, plus connu comme Paul Berna, qui accumule les best-seller, dont certains encore vendus ; sa femme Saint-Marcoux, qui bénéficie d'un lancement publicitaire de grande envergure, et accumule les prix littéraires. Le gros problème semble avoir été la faiblesse de la diffusion, et peut-être des marges trop faibles, les ouvrages étant de grande qualité. Ils ont été rachetés par les Presses de la Cité, et ont plongé dans les années 1960...

-Flammarion est suffisamment connu par ailleurs. Il y a par exemple la thèse d'Elisabeth Parinet. Flammarion a deux axes pour l'enfance. La collection Juventa, qui semble quand même très essouffée, et le Père Castor et ses innombrables dérivés. Le succès est venu là, avec l'explosion de 1935. En 1935, on peut compter sans doute au moins 73 ouvrages édités ou modifiés, ce qui est énorme. Pendant la guerre, la librairie Flammarion sort des versions allemandes de ses albums. Le succès ne se dément pas depuis.

-Gautier-Languereau a du son succès à "Bécassine", mais aussi, ce que l'on a oublié, à "Nane", et aux ouvrages de Jaboune (Jean Nohain). La "Bibliothèque de ma fille" pour les adolescentes, et la "Bibliothèque de Suzette", pour les fillettes, portés par *La Semaine de Suzette*, sont les autres points forts. Les tirages sont énormes. Après la guerre, les "Albums merveilleux" sont des importations américaines.

-Hachette est également très connu. L'empire Hachette en 1929-1925 est impressionnant, et publie jusqu'en Uruguay. Basé sur la segmentation par âges, qui se recoupe, par thèmes, par la couverture de tous les sujets, des livres de prix, des beaux livres, de l'histoire, des signatures prestigieuses, Hachette ne se contente pas de rééditer des classiques, mais lance sûrement quelques auteurs. En tout cas, Paul-Jacques Bonzon, Georges Bayard, Philippe Daure, Albert Chazelle ne commencent pas chez Hachette, mais sont vite récupérés et appelés à produire toujours plus. Ils écrasent la période 1950-1975. L'équipe d'illustrateurs de Hachette, dans le domaine du livre illustré, est la meilleure, c'est une tradition : Lorioux, Castelli... Seule le G.P. de 1945-1965 rivalise avec elle par la cohérence. Hachette n'hésite pas devant les paris et les renouvellements complets et brutaux. Elle n'hésite pas non plus devant l'importation massive : Félix le chat, Mickey, Silly Symphonies, ... A tous points de vue, Hachette est le géant de la littérature enfantine : qualité, influence, tirage, couverture, production, innovation...

Deuxième partie : Les services du Dépôt légal à la Bibliothèque nationale. Politiques et contraintes.

Chapitre premier : Lois et Tables du Dépôt légal.

Le dépôt légal est né en France, sous le règne de François 1^{er}, par l'ordonnance de Montpellier du 28 décembre 1537. C'est alors une mesure exceptionnelle et extraordinaire, mais qui sera adoptée par la suite dans tous les pays. Il concerne alors les livres imprimés : c'est une réaction somme toute rapide à ce nouveau progrès. Les buts en sont ambigus. Le fait qu'on étende aux livres importés cette mesure semblerait indiquer de fortes arrières-pensées politique, pour surveiller ces productions, notamment en matières religieuses. Cependant l'ordonnance parle des oeuvres dignes d'être vues, ce qui implique un contenu. Il y a surtout une idée très neuve, celle du patrimoine littéraire : "...si de fortune ils étoient cy après perdus de la mémoire des hommes...". On crée donc une mémoire de l'édition et de la production imprimée.

Le dépôt légal s'est relativement peu transformé au cours des siècles, le nombre d'édits et de lois le concernant tournant autour de la dizaine. La plupart du temps, la réforme visa à étendre ses prérogatives et son champ d'action. En 1627 on inclut les estampes des livres illustrés, en 1672 les estampes volantes, en 1707 les livres de musique, en 1817 la lithographie, en 1851 la photographie, en 1881 on étend à tous les genres d'imprimés et de reproductions, destinés à être publiés. On conserve la notion de publication, mais la forme du document ne se limite plus au livre. Une telle définition prend en fait en compte par avance les évolutions des techniques. Les documents sonores et cinématographiques viennent s'insérer naturellement. C'est la loi de 1943 qui étend ce principe. On pourrait résumer en disant que tout papier imprimé, tout document sonore et visuel sont concernés. En 1975 et 1977, des décrets ont été pris incluant le patrimoine audiovisuel, et en 1992 la loi a organisé la répartition des compétences de sauvegarde et archivage du patrimoine entre divers organismes : la Bibliothèque nationale, l'INA, le CNC... et a réglé provisoirement la question des documents multimédia, des nouveaux supports, de l'informatique... C'est sans aucun doute très provisoire, quand on voit les progrès de la technique, et la rapide modification des marchés et supports informatiques.

A côté de ces lois sur le contenu et l'objet de récoltes, la question a aussi été posée du rôle de ce dépôt légal. Humanisme et surveillance à l'origine, il contient l'idée de

passage obliger pour pouvoir être commercialisé. Cela permet une censure de fait, surtout quand un exemplaire est destiné au chancelier. C'est sans doute cette censure qui est remise en cause en 1790, et qui provoque sa disparition temporaire. Il fallait sans doute mettre fin à cette oppression des imprimeurs, devant cinq exemplaires, et à cette censure nettement en germe, par exemple, dans l'édit de 1617 : déposer est nécessaire pour obtenir le privilège royal d'édition.

Or un des avantages du privilège est de garantir la propriété intellectuelle de l'ouvrage. Cela disparut donc alors. Et sans doute le problème fut-il très vite évident. Dès le 19 juillet 1793, une loi rétablissait un dépôt légal facultatif, mais indispensable pour protéger sa propriété littéraire, et pouvoir en jouir. Comme souvent en pareil cas, il fallut attendre une réforme impériale pour obtenir un statut clair et légalement solide. Dans ses grandes lignes, il dura jusqu'en 1925. Le décret de 1810 n'empêcha pas cependant le dépôt de mal se faire, et d'être incomplet. Pour remédier à cette situation, des réformes furent entreprises après le rapport de la commission Mérimée, mais ce n'est qu'en 1925 qu'une loi réussit à établir un équilibre.

En effet, la loi du 19 mai 1925 instaure un dépôt légal double et partagé, entre les imprimeurs et les éditeurs, ces derniers étant espéré plus fiables et fournir des ouvrages en meilleur état. Les imprimeurs fournissaient en effet souvent des exemplaires mutilés ou invendables, car viciés. Depuis, on estime aujourd'hui que le dépôt légal du livre se fait à 95 %, ce qui explique la saturation des magasins et des collections. Les quantités de documents, et les modalités d'envoi, ont été réorganisées depuis 1925, en 1943 et 1944 notamment.

C'est ainsi que pour la période qui nous intéresse, soit de 1920 à 1960, la Bibliothèque nationale a quand même connu quatre régimes différents. Avant 1925, le dépôt imprimeur ; puis le double dépôt ; modifié par Vichy ; et enfin à la Libération. De manière générale, le dépôt légal est une obligation en cas de distribution ou de commercialisation, il doit être spontané, dans des délais précis, soit 48 heures avant mise en vente, et un exemplaire est prévu pour la Bibliothèque nationale, pour le patrimoine de la France. Les autres sont pour les départements spécialisés, des bibliothèques plus ou moins spécifiques, le centre de prêt, les échanges, et les bibliothèques de province.

En cas de réimpression, il était prévu qu'éditeur comme imprimeur ne versent qu'un seul livre, au lieu de cinq et deux pour un nouveau livre. Un tel phénomène doit forcément se traduire dans le domaine du livre de jeunesse, où les cas de rééditions de

quinze à trente sont assez fréquents, sans que l'on sache toujours bien jusqu'à quel point l'ouvrage est identique à son prédécesseur.

Les différentes significations du dépôt légal.

A sa création au XVIème siècle, on peut s'interroger sur le sens exact de cette innovation. Le contexte est en effet à une surveillance plus étroite de l'expression imprimée, en raison notamment des crises religieuses en gestation. L'affaire des Placards date de 1534, et en 1542 il sera expressément défendu d'imprimer quoi que ce soit sans un visa ecclésiastique et une permission royale. L'ordonnance de 1537 peut donc passer pour un acte de censure intellectuelle.

Le préambule est cependant d'un tout autre esprit, parlant des "oeuvres dignes d'être vues", d'un "recours... si de fortune ils étoient cy après perdus de la mémoire... variés de leur vraye et première publication". Sont donc mis en avant le contenu et la valeur intellectuelle, l'idée de conservation pour le futur, et, sous l'influence peut-être de Guillaume Budé (1467-1540), maître de la Librairie de Fontenaibleau depuis 1522, grand traducteur et éditeur, l'idée de conserver une version originale, "canonique", des oeuvres, correspondant aux volontés des auteurs et non aux erreurs des copistes, compositeurs, libraires... du futur. Cette perspective est renforcée par ce fait que les ouvrages sont déposés à la Librairie de Blois, et que c'est son garde qui est chargé de les examiner. La censure repose donc alors sur un intellectuel, ce qui implique une ouverture et une flexibilité théoriquement très fortes.

La mission de patrimoine, si elle ne fut pas oubliée, céda bien vite devant les difficultés de collecte, de personnel, et la prise en main de la censure par les Chanceliers. Aujourd'hui le dépôt au ministère de l'Intérieur n'est que l'héritier de ce souci. Enfin, le XXème siècle a rétabli sans ambiguïté cette mission patrimoniale, de mémoire des siècles. Mais, entre la conservation des textes, ou documents d'origine de type images ou sons, et la conservation des différentes formes de ces documents, il peut y avoir bien des distorsions.

Chapitre 2 : Le livre de jeunesse : un traitement spécifique ?

De 1920 à 1960, il a pu y avoir bien des variations dans le traitement des collections. Et cela à cause des structures de collecte par exemple. On a vu les effets de la loi de 1925, il y eut celles de 1943 et 1944. On peut aussi citer l'organisation d'un département des Entrées en 1942, regroupant les services du Dépôt légal, des autres accroissements, et du catalogage. Cela aurait dû permettre une gestion plus précise et permettre de rattraper les erreurs, oublis ou fraudes du dépôt légal.

Mais cela, c'est l'organisation générale des services, pour tous les livres. Il fallait vérifier si le service du dépôt légal avait une perception spéciale ou non des collections de jeunesse.

Des rencontres et enquêtes orales ont donc été effectuées pour connaître ces pratiques. On s'est intéressé à la "mémoire interne" du service, autant qu'aux pratiques actuelles.

Selon les descriptions qui m'ont été faites, ce service est surchargé de travail, et l'a toujours été. Actuellement, ce serait même mieux que dans les années 1975-1990. Un bon indicateur était alors la parution des notices dans la Bibliographie de la France. La Bibliothèque nationale intervenait depuis 1921, sur des notices réalisées par les services du Ministère de l'Intérieur, et depuis 1936 réalisait l'ensemble des notices. En 1975, une automatisation des méthodes a été réalisée, permettant la photocomposition de la revue à partir de bandes d'enregistrements produites par ordinateur. En 1988, on est passé à la saisie en ligne grâce à la base B.N.-Opale. Depuis le délai entre dépôt d'un ouvrage et notice dans la Bibliographie de la France, maintenant Bibliographie nationale française depuis janvier 1990, s'est réduit : une année semble le délai maximum. On a connu avant des cas de plus de dix-huit mois, voir vingt-quatre mois de délais.

La politique est normalement l'exhaustivité. Tout prendre, que l'on n'ait déjà. La méthode appliquée serait la suivante : description de l'ouvrage, comparaison avec le catalogue général des auteurs, ou des anonymes. S'il y a une différence dans les champs auteur, titre, éditeur, l'ouvrage est gardé. Cela semble du bon sens, et on peut penser que tous les cas seront ainsi couverts.

Un autre critère est l'attribution à un département ou à l'autre. Pour cela, la forme joue. Présence d'un disque (exemple : les Editions du Petit Ménéstrel, les Albums-disques Pilote, Lombard, Les Deux-Coq-d'or, ...), et alors, livret ou non, le document

sera orienté vers la Phonothèque. C'est puissamment logique, car il n'y a et ne saurait y avoir de moyens techniques en permettant la lecture au département des Imprimés. Je peux cependant déjà dire que, si ces collections n'entraient pas dans ma sélection étudiée, j'en ai trouvé deux (Editions du Petit Ménéstrel, Deux-Coqs-d'or) dans les collections des Imprimés.

Ensuite, présence du texte. Il a droit à être illustré, mais il faut au moins un tiers de texte dans la page. Sinon, le document part au département des Estampes. Pour les collections de jeunesse, c'est tout le secteur des albums illustrés, qui peut faire de dix⁶ à cent⁷ pour cent du catalogue, qui est concerné. En pratique, il suffit pour l'instant de dire que cela a engendré des pratiques diverses, et un partage des collections. Par exemple, dans les années 30, les Albums du Père Castor sont déposés aux Estampes, dans les années 1955-1960 aux Imprimés.

Il faut enfin signaler le refus du dépôt légal de s'occuper de certains documents. Si les jeux de société⁸ bénéficient d'une attribution non contestée aux Estampes, les livres de coloriage et de découpage, de construction, ne sont pas pris en compte. Cette assertion s'est révélée vraie à 97 % dans le cas de Flammarion et Garnier Frères, après des recherches approfondies aux Imprimés et aux Estampes. Pour ma part, je trouve cela évidemment dommageable, mais surtout contestable. C'est insérer encore une fois un

⁶ C'est par exemple le cas de Gautier-Languereau dans les années 1920-1930. La publication est concentrée sur les "Bibliothèque de ma fille", environ 80 exemplaires au catalogue, et la "Bibliothèque de Suzette", environ cinquante. Les albums illustrés sont moins d'une vingtaine, et il n'en est publié que deux à six par an. Le succès de *Bécassine* et des albums de *Nane*, qui restent, contrairement à leurs prédécesseurs, au catalogue de manière ininterrompue jusqu'en 1940 et à la liste Otto, modifie cette proportion après 1930. Après 1950, la publication des "Albums merveilleux" dans leurs diverses versions, fait passer la part de l'illustré, en titres, à environ 55 %. Les tirages modifieraient sans doute ces courbes. En 1955, l'éditeur prétend avoir vendu 7 millions de volumes de la série *Brigitte*, en 1949, il annonce plus de 4 millions de *Bécassine*, soit une moyenne de 200 000 albums par titre.

⁷ Cas des Editions Gründ en 1920-1925. Elles se concentrent uniquement dans la publication de volumes illustrés, pour les enfants du moins. D'ailleurs, il n'y a généralement que quatre à sept albums annoncés. Le cas se reproduit en 1944-1947 aux Editions G.P., qui ne publient que de grands albums, aujourd'hui et sans doute déjà à l'époque prestigieux, et la "Bibliothèque Rouge et Bleue". L'entrée dans l'édition de jeunesse semble plus facile à réaliser par le lancement d'albums, préalable imposé à la sortie d'une collection littéraire, "fidélisant" le public ?

⁸ Par exemple, abondamment diffusés par Fernad Nathan, Flammarion, et Bourrelier à son échelle modeste. Ils sont présentés dans les catalogues sans distinction aucune d'avec les livres, dans un rapport beaucoup plus pédagogique et festif, que "sacralisant", à l'objet "livre".

élément de contenu, de valeur relative discriminatoire, pour des documents certes très fragiles, mais dont la forme est celle du livre.

Ce problème reste cependant mineur par rapport au choc essentiel de cette pratique. En ne comparant pas l'ouvrage entrant à l'ouvrage en magasin, pour des raisons pratiques évidentes, et bien compréhensibles, on se repose entièrement sur les notices bibliographiques. Celles-ci n'ayant pas toujours tenu compte de l'illustrateur, une édition de 1900 des *Malheurs de Sophie*, par Castelli, et une édition 1950, toujours dans la Bibliothèque rose illustrée, mais par Lориoux, sont donc considérées comme identiques. De même, une édition, comme le lancement de la Nouvelle Collection Ségur, appellation "officieuse" des catalogues, qui ne se retrouve en aucun cas sur l'ouvrage, a comporté une version brochée, et une version cartonnée. Pour le dépôt légal, il semble qu'il n'y ait eu qu'une version. D'après les microfiches, il s'agit d'ailleurs de la brochée. Citons enfin la collection illustrée Gedalge, entre 1935 et 1955. Il a existé une version brochée, une version cartonnée ivoire, une version carton rigide rouge, puis souple, et il est avéré qu'à chaque fois l'éditeur a réédité l'ensemble de la collection. D'après moi, ces formes différentes des ouvrages donnent un total de volumes de 79. Le catalogue, et les magasins, en révèlent à peine 37.

Ces quelques exemples ont, je pense, éclairé les défauts du système. Le principal est la prise en compte très fluctuante des noms des illustrateurs, la confusion sur leur rôle (rarement sont-ils reconnus comme auteurs). Intellectuellement, c'est le plus gênant, car des oeuvres différentes sont assimilées, et donc perdues. Le cas fréquent est celui de l'album illustré tantôt considéré comme entièrement anonyme, comme avec un auteur sans illustrateur, enfin avec illustrateur, sans auteur. Si en plus il s'agit de contes anonymes adaptés, on peut chercher longtemps la bonne entrée, et le service du dépôt légal apparaît désarmé.

La question de la présentation de l'ouvrage peut sembler plus mineure, mais c'est admettre le sacrifice de l'histoire de la forme des livres, et passer à côté par exemple des modifications des illustrations de couverture.

On voit ainsi se poser l'évidence d'une dévalorisation des collections de jeunesse. Dans les années 1920-1955, Hachette peut publier le même ouvrage dans cinq séries différentes pour la jeunesse, et quatre chez les adultes, au moins⁹. La notice se réduit

⁹ Citons les Bibliothèque Rose illustrée, la Nouvelle Collection Ségur, la Nouvelle Bibliothèque d'éducation et de récréation devenue Verte, la Bibliothèque Bleue, La Bibliothèque Blanche, la Bibliothèque Hachette ; et hors du secteur jeunesse, l'Idéal-

pour la moitié des ouvrages, à la même description, les titres des collections n'étant pas imprimés. Pour le dépôt légal, l'hypothèse d'un retraitage est systématiquement privilégiée. On néglige ces textes et ouvrages s'adressant à un public, qui de toute façon n'a pas accès à la Bibliothèque, à l'intérêt intellectuel peu évident, et dont les éditeurs s'acharment à sortir des éditions multiples. Il est vrai qu'aujourd'hui c'est une question de survie pour bien gérer l'inflation éditionnelle. La politique d'impression-distribution en flux tendus ne saurait de toute façon faciliter les choses.

Chapitre 3 : Le bilan du Dépôt légal, à travers les catalogues du Département des Imprimés.

L'étude portait sur neuf éditeurs, dont huit ayant une activité à peu près continue sur la période 1920-1960, et un de 1944 à 1960.

Il s'agissait donc d'un sondage d'une double manière, d'abord dans le temps, ensuite dans l'ensemble des éditeurs. Ce qui ne fut pas sondage par contre, c'est l'étude des livres publiés dans cette période. Au début il était question de ne regarder qu'une année sur cinq, ou dix, en décalant pour éviter les périodes difficiles.

Cela s'est révélé poser plusieurs problèmes. Tout d'abord, fixer les années intéressantes était dangereux. Par exemple, sur la seconde guerre mondiale, 1939 voit déjà un fléchissement de la production, 1940 un effondrement, en 1941 c'est le désert presque absolu, en 1942 et 1943 c'est très difficile d'en tenir compte, en 1944 toute la France n'est pas libérée, en 1945 c'est la crise du papier et le rationnement renforcé. Et puis de 1946 à 1951, sévit une crise de pénurie générale, dont on ne sort vraiment que par le Plan Marshall, et plutôt tardivement en ce qui concerne le livre et le papier. Cela faisait beaucoup d'années exceptionnelles, laquelle choisir, laquelle éviter ? Puisqu'il fallait de l'arbitraire, autant tout étudier.

Un autre problème était celui des sources. L'intérêt de ne pas partir de la Bibliographie de la France ou des annonces des Livres de la semaine, c'était de viser l'exhaustivité de source éditeur. Or celle-ci dépendait des documents, parfois incomplets, ou du moins de valeur et d'importance diverses, de dates un peu incertaines. Faire des

Bibliothèque, avant-guerre, les Grands Romanciers, après-guerre, les séries pour les gares, la Littérature générale...

recoupements était nécessaire, et donc généralement étudier les années avant et après les années testées. A ce point, étudier tout était plus simple et plus efficace.

J'aboutis donc à mon corpus de 5065 ouvrages publiés. Le test du Dépôt légal ne se révéla pas d'une grande simplicité. Les cas étaient effectivement nombreux.

Le cas idéal est celui de l'ouvrage pris immédiatement par le service, qui se trouve en magasin, et qui correspond à sa notice.

Puis il y a les cas dérivés. C'est-à-dire, disparu sans fantôme, disparu mais signalé par un récolement, généralement de 1946, 1977 ou 1992. Déplacé à la Réserve des livres imprimés, ainsi des "Félix le chat" édités par Hachette entre 1935 et 1939. Il y a aussi le cas d'ouvrages rangés à Versailles, et signalés par un carton énigmatique, qu'il faut vérifier par rapport à la notice. Encore ces derniers peuvent-ils être consultés. Car il y a ceux du plan de sauvegarde, qui ont été envoyés à Sablé, et qui n'en sont jamais revenus.

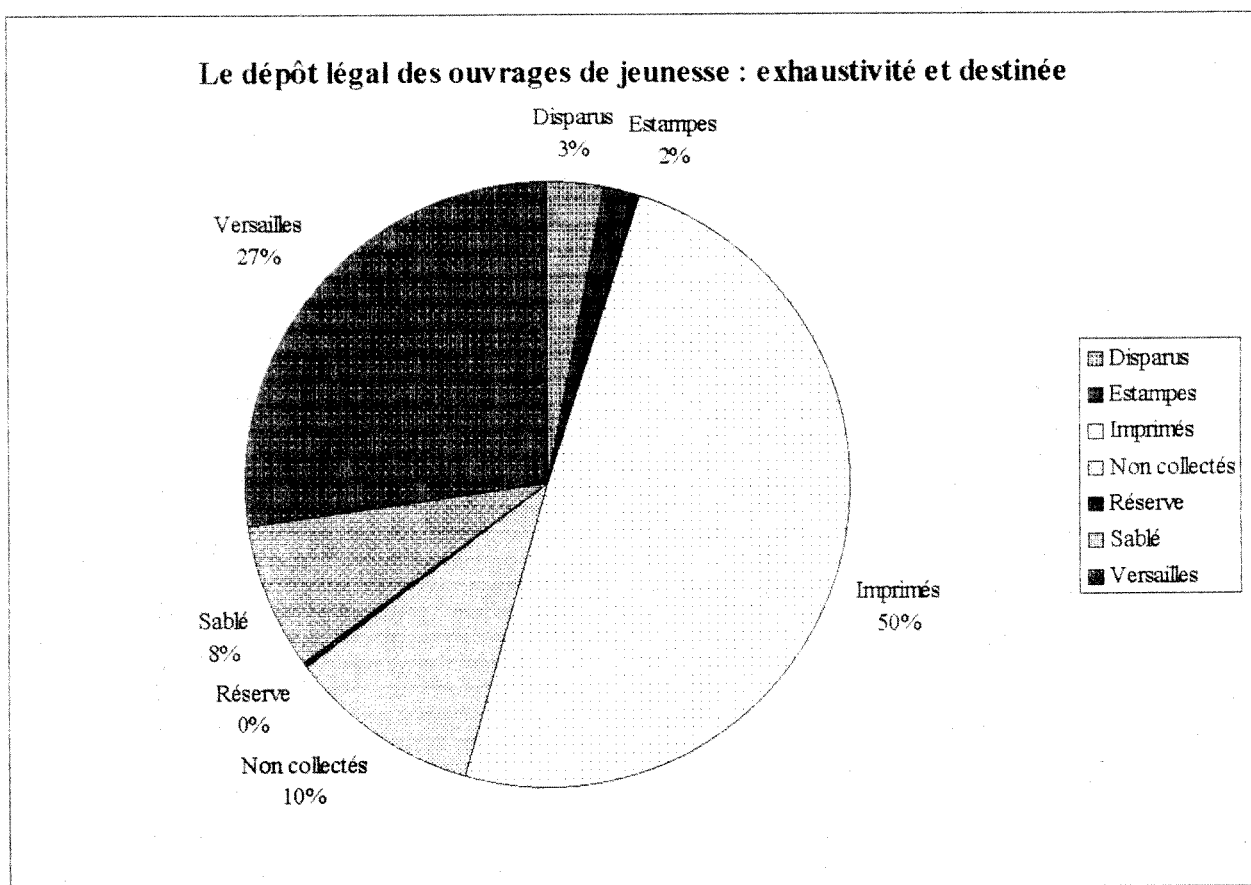
Tous ces cas sont clairement ceux d'ouvrages que le dépôt légal a pu collecter. Est-ce hasard ou cas général, je n'ai pas trouvé de livres de jeunesse achetés par la suite pour compléter des collections. Leur date d'entrée, à un ou deux ans près, est celle de l'impression, on peut le vérifier par le tampon du service du Dépôt légal.

Enfin, il y a les ouvrages que l'on ne trouve pas. Ils nécessitent donc des recherches bibliographiques poussées, pour voir si on ne les aurait pas rentrés sous un nom un peu différent, en anonymes, ou s'ils ne sont pas partis dans un autre département, généralement celui des Estampes. Quand il n'y a rien nulle part, on se trouve dans deux cas que je ne peux distinguer, et qui demanderaient une plongée dans les registres du dépôt légal. Le premier est celui de l'oubli, de la non-réception, du non-envoi... Le second est celui où le service du Dépôt légal considère qu'il s'est agit d'un retraitage, d'une fausse réédition, et alors confie l'ouvrage au service des Echanges internationaux, à une autre bibliothèque, qui elle ne le considère pas comme patrimoine, enfin le renvoie à une autre institution. Ce cas est celui d'une "dépatrimonialisation", pour créer un mot horrible.

Je pense cependant que dans les deux cas, le résultat est le même, à savoir que la Bibliothèque nationale s'est révélée dans l'incapacité, pour une raison ou une autre, de remplir sa mission. Que ses services soient en cause, ou que ce soit l'éditeur, cela n'a pas d'importance.

Je citerais juste un exemple, assez connu pour être significatif. Le dessinateur Edmond-François Calvo, un des deux auteurs les plus recherchés des collectionneurs, est

l'auteur de divers ouvrages, dont la célèbre "La Bête est morte !". Il en existe une édition 1944, premier tome, 1945 second tome ; une édition différente des deux tomes de 1945, après une controverse juridique avec Tex Avery ; une édition en un seul volume de 1945, "grand luxe" ; le département des Imprimés n'a rien, le département des Estampes, malgré le texte abondant, a la seconde édition, et l'on ne trouve pas trace de la première, ni de l'édition en un volume. Affaire mineure ? Pas dans le premier cas assurément, le dessin étant différent. De même, on peut citer les deux albums "Coquins", publiés chez Gautier-Languereau, et qui ne semblent jamais avoir franchi le service du Dépôt légal.



Au final, j'ai donc sept cas :

Situation des ouvrages	Importance (en pourcentages)
Collecté et au département des Imprimés	50 %
Collecté, déplacé au centre de Sablé	8 %
Collecté, à Versailles	27 %
Collecté, à la Réserve	0 % , en fait négligeable
Collecté, et au département des Estampes	2 %
Collecté, et disparu	3 %
Jamais collecté	10 %

Les résultats sont donc plus que satisfaisants. Aujourd'hui, le dépôt légal prétend traiter 95 % de la production, et là, d'une manière ou d'une autre, on arrive à 90 %, avec une crise économique, une pénurie dramatique et une guerre mondiale avec occupation et bombardements. Le taux de disparitions, sans doute par vols ou égarements, est très faible, surtout pour un secteur bien connu pour être assez sollicité de ce point de vue.

J'ai poussé un peu plus loin l'analyse. Les disparus ne sont que 3 %, mais 97 % sont des illustrés. Ce n'est pas tout à fait un hasard, c'est à la fois la valeur marchande maximale, et l'usage personnel le plus oecuménique. Sur les albums du Père Castor entrés à la Bibliothèque nationale, il manque sans doute un bon tiers. Je reste prudent, car ils ont été très bizarrement cotés, et on en trouve un peu partout, selon des techniques assez différentes.

Les Estampes ont pris des illustrés, mais souvent avec du texte, et en ont laissés beaucoup plus, avec moins de texte, par exemple tous les "Albums merveilleux" Gautier-Languereau.

La Réserve intervient vraiment très rarement. Elle en est en fait encore à Jules Verne. Un travail parallèle sans rapport avec le sujet a montré que plus de 80 % des premières éditions illustrées¹⁰ de Jules Verne sont à la Réserve, ce qui se comprend vu leur acidité de toute façon.

A Sablé se trouvent les cotes situées dans la tranche 8° Y², c'est-à-dire la plus acide, environ 1920-1940.

A Versailles se trouvent les dernières références, puisque on les a envoyé à partir de 1959 semble-t-il. Cela a parfois été rétrospectif, ainsi la "Bibliothèque Rouge et Or" des Editions G.P., pourtant créé en novembre 1947.

Ce qui n'a jamais été collecté obéit-il à une logique ? On peut se poser la question, et chercher des corrélations. La période de la guerre est le plus évident problème, mais peu visible, car la production de ces éditeurs fut très faibles. Pour Flammarion, qui éditait des versions allemandes des Père Castor, une chute de cinquante à soixante-dix pour cent selon les années de référence choisies, 1935 ou 1938. La corrélation est cependant indéniable pour certains, si l'on se limite à 1940-1943. Malgré la très faible production, on ne retrouve que 20-25 % (forcément une estimation !) pour Bourrelier, 40 % pour Flammarion, 65 % pour Gautier-Languereau, mais pour 1944, on a déjà 85 % pour les Editions G.P., pourtant à peine créées. Tous ces chiffres correspondent cependant à des productions très faibles, et sur le reste de la période, le "trou" du dépôt légal se maintient à environ 10 %.

Quelle en est la nature ?

Pour la guerre, il n'y a aucune particularité. Par contre se dégagent deux ou une même corrélation, sous deux formes différentes. Excepté la guerre, sur les environs 500 ouvrages manquant, au moins 400 ne sont pas des premières éditions, mais des nouvelles éditions avec couvertures différentes, illustrateur en plus ou en moins, ou différent, voir format différent, reliure, cartonnage, jaquette, brochage modifié...

Et encore, en établissant mon échantillon, ai-je éliminé beaucoup de "retirages"...

On se retrouve encore devant le noeud du problème. Le dépôt légal se fait finalement très bien, mais il est vraisemblable que la Bibliothèque nationale, à cette

¹⁰ Les éditions originales, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, n'ont presque jamais été illustrées, et jamais tant qu'a duré la publication Hetzel en in-16.

époque, par mépris, plus ou moins conscient, éliminait assez systématiquement tous les tirages et réimpressions sans trop vérifier.

Troisième partie : Conservation et communication : le devenir des fonds au Département des Imprimés.

Chapitre premier : La négation d'une spécificité, ou les limites d'un système de classement.

Le catalogage des documents entrant à la Bibliothèque nationale, de 1920 à 1960, ne fut guère différent du système actuel. C'est-à-dire que depuis 1876 et l'administration de Léopold Delisle, les livres se voient attribués à une cote, selon un système alphabétique assez complexe. Certaines lettres sont dites cataloguées, comme le L, le N, ... c'est-à-dire qu'elles sont divisées en sections alphabétiques et/ou numériques, signifiantes d'un classement thématique. Les autres fonctionnent selon l'ordre chronologique d'arrivée des documents. Toute spécificité gardée, cette révolution est un peu le pendant de celle des classements des Archives nationales et départementales, avec interruption des anciennes cotations et ouverture de séries continues, basées sur la chronologie des entrées.

Le classement reste cependant, quelque soit la lettre, thématique : ici la littérature, ici la poésie, ici le monde anglophone, ici la sociologie, ici les sciences... Il était a priori intéressant de mener une étude des cotes attribuées aux livres de jeunesse, pour voir si on leur reconnaissait un secteur propre, s'ils étaient mélangés, ou bien si on les assimilait à un sous-ensemble plus vaste. Les résultats ont été consternants de simplicité, sans aucune complexité, et ne peuvent donc donner lieu à un tableau ou à un graphique. Les voici de manière simple :

Nombre d'ouvrages étudiés : 5065

dont cotés aux Imprimés : 4457 soit 88 %

dont cotés en Y : 9 soit 0,2 %

cotés en Y² : 3405 soit 76,3 %

cotés en Z : 1043 soit 23,4 %

La première remarque, qu'on a déjà vu, c'est que le département des Imprimés a récupéré la quasi-totalité des oeuvres, ce qui est normal, puisque l'échantillon était concentré sur le livre, et éliminait la plupart des formes ambiguës.

Ensuite on observe la concentration éclatante de nos ouvrages dans une section, celle de la littérature. En effet si Y désigne la littérature péciiale, c'est-à-dire globalement le théâtre et la poésie, Y² désigne la littérature en général, française et étrangère. Z semble être utilisée un peu en fourre-tout de l'édition d'après-guerre, voir d'après 1950, puisque on y rencontre de l'histoire, de la littérature, des ouvrages pratiques, le point commun semblant être la notion de collection et série : par exemple, les ouvrages des clubs du livre, les collections de poches "J'ai lu", "Marabout", "Payot", ue fraction du "Livre de poche", ...

De fait, l'étude plus poussée montre que les ouvrages cotés Z sont, par exemple, les Editions G.P., collections "Bibliothèque Rouge et Or Collection Dauphine", "Super Rouge et Or", "Bibliothèque de la Bénédictine", "Bibliothèque Rouge et Bleue", ...qui tous sont regroupés en séries continues non fragmentées. De manière générale, les collections de jeunesse présentes dans le Z ne sont pas fragmentées. C'est donc une reconnaissance du caractère de série, puisque je ne pense pas que l'on ait reçu en dépôt légal la production de vingt ans d'un seul coup. On a du dans ces cas là ouvrir une cote réservée, et augmenter par des sous-cote à chaque arrivée d'ouvrages.

Ce n'est pas pour autant reconnaissance d'un caractère de jeunesse, d'abord parce que la majorité des ouvrages ne sont pas là, ensuite parce que maintien des séries vaut pour des tas de collections adultes.

Les quelques ouvrages présents en Y sont des égarés, ce sont des pièces de théâtre des années 1930-1935, parues chez Hachette, tirées des oeuvres de la Comtesse de Ségur. En fait, la collection s'appelle le "Théâtre rose". Elle est partagée avec le Y², et on peut penser à une "erreur" de classement, une incertitude.

Le Y² regroupe donc l'écrasante majorité des ouvrages de jeunesse. C'est d'ailleurs une tradition, puisque l'on observe déjà le phénomène dans la vieille tranche dite "Inventaire"¹¹. Étudiés d'un peu plus près, on constate d'abord un rangement éclaté des collections, entièrement dispersées et perdues dans la littératures. Comme il existe des tranches de formats, on peut citer le cas du quarto, où l'on ne rencontre presque que du livre de jeunesse, illustré : c'est le format des Hetzel, Mame, Didot, et autres collections de prestige et de prix. Mais c'est exceptionnel, et d'ailleurs sont intercalés des ouvrages de peinture, de gravures, des textes littéraires en éditions de luxe sur vélin, ... pas toujours destinés à la jeunesse. Déjà les ouvrages libertins de 1780-1830 étaient rangés avec les ouvrages pour les jeunes filles et la bonne éducation catholique... Par contre, de toutes les

¹¹ fermée en 1876.

grandes collections du dix-neuvième et du vingtième-siècle destinées à la jeunesse, bien peu sont rassemblées. Chez Fernand Nathan la "Or et Noir", les "Oeuvres célèbres pour la jeunesse", chez Hachette la "Bibliothèque rose illustrée", la "Nouvelle collection d'éducation et de récréation", la "Bibliothèque verte", la "Nouvelle Bibliothèque verte", l'"Idéal-Bibliothèque", la "Collection des Grands Romanciers", les "Grands Romanciers étrangers", les "Nouvelle collection Ségur", "Nouvelle collection Fleuriot", chez Gautier-Languereau les "Bibliothèque de ma fille", "Bibliothèque de Suzette", "Nouvelle Bibliothèque de Suzette", ... on pourrait continuer la liste longtemps. Tous celles-ci sont dispersées, rentrées avec des cotes particulières à chaque volume, lors de l'arrivée. Quand par hasard une collection a été faite, cas de la "Bibliothèque Rouge et Or" des Editions G.P., de la "Nouvelle Bibliothèque Rose" Hachette, de la "Collection Jean-François" version Gautier-Languereau, et de la "Collection Spirale" de G.P.-Presses de la Cité, elle se trouve à Versailles, et n'est peut-être jamais venue rue de Richelieu, éliminée d'entrée.

Le système de classement adopté à la Bibliothèque nationale de France ne reconnaît donc aucune spécificité aux ouvrages pour la jeunesse. On les classe en littérature, mais dans la catégorie la plus générale, sans leur accorder d'unité, comme c'est parfois le cas. Etant banalisés, ils sont difficiles à gérer, impossibles à récoiler, à inventorier. Les prendre comme un ensemble, pour une action spécifique, serait impossible. De plus, quand on leur a reconnu un certain statut, celui de collection unie, on les "dégrade" par l'exil à Versailles, qui est parfois un classement d'office. Aujourd'hui, je ne crois pas qu'il en rentre réellement sur le site de Richelieu. Toutes les cotes sont à Versailles ou des génériques de collection, type EL, c'est-à-dire "éliminés", constituant une notice pour dix ou quatre-vingt ouvrages. Ce qui signifie que si l'on ne leur a jamais attribué d'emplacement spécifique dans le cadre de classement, ils représentent une gêne par leur nombre et le manque de qualités attribuées.

Chapitre 2 : Les problèmes de la communication.

La communication est la deuxième mission, après le dépôt légal et sa collecte, de la Bibliothèque nationale de France. Et cela sans qu'il n'y ait de hiérarchie entre ces impératifs. Il est une nouvelle fois intéressant de faire le parallèle d'avec les missions des Archives, mais aussi des Musées. Dans tous les cas, un fonds qui dort est un fonds mort, il ne sert à rien de conserver pour ne pas communiquer. J'ai donc étudié les critères de communicabilité des ouvrages du magasin des Imprimés.

Pour cela j'ai retenu une classification très simple, de quatre critères possibles. D'ailleurs, les cas sont relativement rares. Ces critères sont : communication normale, sans aucun obstacle et nulle précaution particulière ; communication à l'hémicycle, en milieu relativement surveillé, avec un contrôle sur les ouvrages nettement renforcé, ne serait-ce que par ce qu'il donne lieu à une intervention des services de conservation de façon systématique, à trois niveaux : relevé des demandes, inspection des ouvrages et éventuellement procédure d'intervention urgente pour sauvegarder, protéger ou reproduire un ouvrage, archivage des consultations pour traiter en priorité les ouvrages les plus demandés. Les deux derniers critères sont : consultation uniquement par microfiches, l'ouvrage étant encore en magasins, et consultation interdite, l'ouvrage étant dit "hors d'usage".

Il est important de ne pas perdre de vue pour la compréhension du graphique, que ces chiffres concernent les ouvrages effectivement aux Imprimés, et non ceux, qui en dépendent aussi, se trouvant à Versailles, ou à Sablé. Ceux de Versailles sont tous en communication normale, ceux de Sablé en microfiche obligatoire.

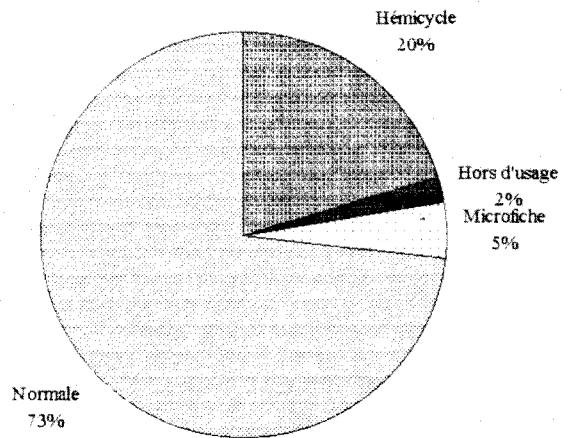
Les résultats sont donc :

Communication normale :	73 %
Communication à l'hémicycle :	20 %
Communication par microfiche :	5 %
Communication interdite :	2 %

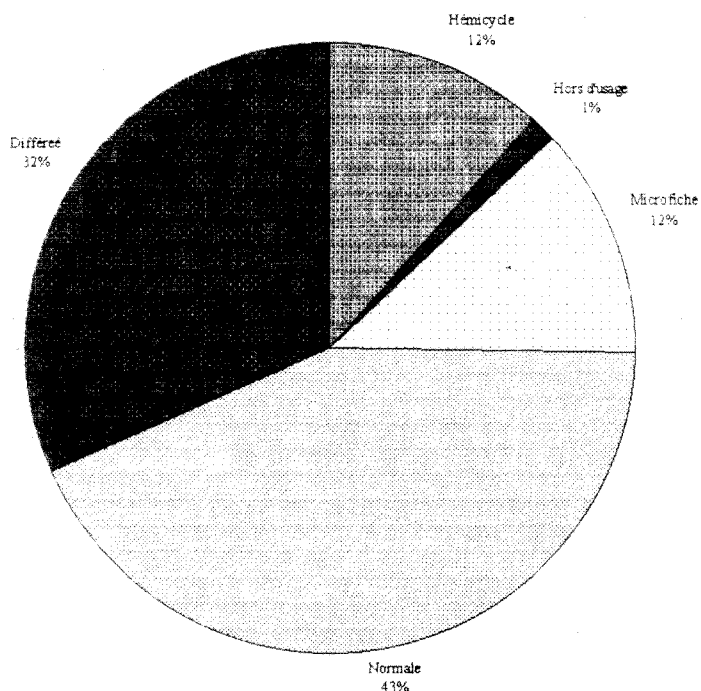
et si on les corrige en tenant compte des ouvrages de Sablé et de Versailles, on obtient :

Communication normale :	43 %
Communication différée :	32 %
soit Communication normale totale :	75 %
Communication à l'hémicycle :	12 %
Communication par microfiche :	12 %
Communication interdite :	1 %

Disponibilité à la communication des ouvrages de jeunesse réellement présent dans les magasins des Imprimés



Conditions de communication des ouvrages de jeunesse dépendant du Département des Imprimés, tous sites.



On voit bien les différences d'interprétation qui se peuvent tirer de ces tableaux. Dans le premier cas, la microfiche joue un rôle réduit, la norme est un accès sans aucun problème au document, l'exception l'impossibilité d'accès. Enfin, le fort taux de communication contrôlée souligne une prise de conscience, celle de la valeur de ces collections, ainsi protégées des dégradations et des vols, lacérations et autres incidents de communication ou de fonctionnement. Ceci à la fois confirmé par monsieur Bruno Blasselle, Directeur du Département des Imprimés, et monsieur Jean-Louis Glénisson, conservateur en charge des magasins. Les livres illustrés sont une proie traditionnelle pour les vandales et les voleurs¹²

¹² Il est à ce propos curieux de signaler qu'en "Salle d'archives", véritable "mini-réserve" d'ouvrages précieux, en danger de communication, ou délicats de communication, on retrouve trois types d'ouvrages : les albums illustrés de jeunesse, plusieurs cotant pièce 4000 fr. ou plus, cote B.D.M. et Marché du livre ; les bandes dessinées, de collection ou non ; les ouvrages érotiques et pornographiques illustrés. L'association des littératures enfantines et interdites est donc réalisée à un troisième

Dans le second cas, si l'on voit renforcé l'importance des communications par la biais obligatoire de microfiches, la difficulté d'accès aux collections est plutôt mise en valeur. Ce qui n'est quand même pas exactement le cas.

Chapitre 3 : Compléter et inventorier les collections.

C'est normalement le complément des missions patrimoniales de la Bibliothèque nationale de France. D'un point de vue, on peut même dire que c'est une des missions de documentation, puisqu'il s'agit de fournir plus d'information et de répondre à une demande.

Cette mission est-elle menée de manière spécifique pour les ouvrages pour la jeunesse ?

Consulté, le service du Dépôt légal déclare qu'il n'y a personne de particulièrement chargé d'une veille sur ce type d'édition. Ce n'est pas une priorité.

Le service des acquisitions a bien des moyens, mais il a beaucoup à faire. Les suggestions peuvent donc venir des services bibliographiques de la salle des catalogues, mais uniquement en réponse aux demandes des lecteurs, qui seraient inexistantes à ce sujet.

Aucune enquête chiffrée n'a évidemment pu être menée sur la question. Il est vrai que j'ai montré plus haut que le taux de dépôt était très haut, donc bon. Il n'est donc pas nécessaire de trop rattraper les erreurs. Cependant, il faut admettre que les services concernés ne montrent absolument aucun intérêt pour la question, et contesteraient plutôt l'idée d'universalité du dépôt légal. La question de la finalité et de la clientèle de la Bibliothèque nationale de France revient souvent. On peut regretter cet état d'esprit, mais tant que la mission est assurée, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Chapitre 4 : Le livre : tous ses états en magasin. L'évolution en cours.

lieu géographique de la Bibliothèque nationale, ce qui ne manque pas de faire réfléchir sur la considération portée au livre de jeunesse.

Je donne ici un graphique résumant les états des ouvrages pour la jeunesse effectivement présents en magasins, soit 2531 ouvrages sur 5065 recherchés. Rappelons que sur le nombre total, 27 % sont en magasins à Versailles, consultables avec délai. Il n'a pas été possible de les consulter tous, mais ils semblaient globalement en bon état de reliure, et même de papier, la quasi-totalité datant d'après 1950, et même plutôt d'après 1960.

Par contre, les 8 % d'ouvrages sauvegardés par microfichage et demeurés depuis au centre de reproduction de Sablé, m'étaient évidemment inaccessibles. Eux, par comparaison avec des exemplaires demeurés en magasin, devraient être très, très, très acides. C'est d'ailleurs la raison de l'action de sauvegarde. Les reliures sont logiquement aussi très fragiles, et beaucoup doivent être des brochés. Cependant ceci reste une conjecture, car je ne les ai pas vu.

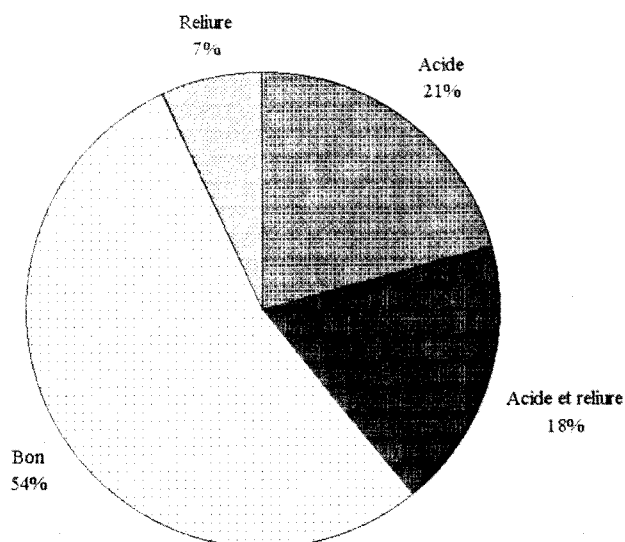
J'ai réduit les possibilités à quatre états, qui sont : bon état, problème de reliure, problème de papier acide, problème de papier acide et de reliure.

Les résultats étant :

Bon état :	54 %
Papier acide seul :	21 %
Reliure abimée seule :	7 %
Papier acide, total :	39 %
Reliure abimée, total :	25 %

Que penser de ces chiffres ? On pourrait se satisfaire, pour une période qui va de 1920 à 1960, qui est donc le pire moment de l'acidité au XXème siècle, d'avoir plus de la moitié des ouvrages en bon état. Seulement, ces ouvrages correspondent massivement à la fin des années 50, 1955-1960, essentiellement. A ce moment, d'une manière globale, les papiers sont redevenus corrects. Les ouvrages des époques de pénuries, comme la guerre, l'après-guerre, se voient peu, d'abord parce qu'il y eut une faible production, la plus basse du siècle. Je rappelle que, de manière peut-être optimiste, mes huit-éditeurs cibles ne sont pas certains de publier, ensemble, 15 volumes par an pendant la guerre. Bourrelier en publie peut-être 3 sur toute la guerre (1940-1944), Gautier-Languereau subit la censure Bécassine...

Evolution matérielle des ouvrages de jeunesse du Département des Imprimés



Comme je viens de le montrer, par ailleurs, l'action de sauvegarde a éliminé un peu plus de 400 de mes ouvrages des magasins. Si on les prenait en compte, on arriverait à 47 % d'ouvrages acides...

D'autre part, pour des ouvrages qui sont censés intéresser peu de monde, et ne jamais être consultés (ce qui reste à voir), un quart de reliures abimées est un mauvais chiffre. J'ai poussé la recherche. En fait, il s'agit des ouvrages brochés, tels la "Bibliothèque de ma fille", et des grands formats illustrés. Ces grands albums valent pour 72 % des "reliure abimée et papier acide". De plus, je re-cite la "Bibliothèque de ma fille", dont 100 % des volumes non reliés par la Bibliothèque nationale sont acides et en très mauvaise tenue de brochage.

Le fonds des livres de jeunesse, s'il n'a pas de spécificité reconnue, présente pourtant un intérêt pour les services de conservation. Si beaucoup a déjà été fait, savoir en microfiches et en désacidification, d'autres livres ont vieilli, ou sont arrivés, ou avaient échappés, pour une raison quelconque. Les oublier, c'est les laisser périr, alors que l'intérêt du public s'est plutôt réveillé.

Chapitre 5 : Protéger et sauvegarder le patrimoine.

Pour terminer mes recherches sur les actions de la Bibliothèque nationale de France, j'ai étudié les différents traitements de conservation appliqués aux ouvrages de jeunesse. Cela de manière non spécifique, puisque ce genre ne se voit pas reconnaître de statut spécifique, évidemment. Il était cependant intéressant de rechercher d'éventuelles originalités, des corrélations. Le problème étant qu'en cet occasion manquait vraiment une base-témoin sur l'ensembles du département des Imprimés.

Cependant j'ai mené l'étude sur les critères suivants :

- aucune protection, aucune action entreprise
- mise en boîte.
- couverture du livre, généralement en papier kraft
- jaquette du livre collée à l'intérieur

-jaquette du livre manifestement perdue, volée, ou jetée à réception. Ce dernier cas est improbable. Vers 1949-1953, quand Hachette se décide à couvrir de jaquettes les Bibliothèque verte et Idéal-Bibliothèque, puis toutes ses collections, il semble qu'on ait massacré les jaquettes en les collant n'importe comment, pas qu'on les ait jetées.

C'est un point important, car la jaquette est souvent le seul élément illustré d'un livre, en tout cas le seul en couleur, celui qui transforme un ouvrage bon marché en ouvrage de luxe. Il semble que le gros succès de la "Bibliothèque Rouge et Or" soit lié à ces jaquettes très originales et luxueuses. Des publicités spéciales ont d'ailleurs été faites sur ce thème.

- ouvrage mutilé
- ouvrage sous pochette

-reliure refaite ou faite pour les brochés

-reliure refaite avec désacidification

Les résultats :

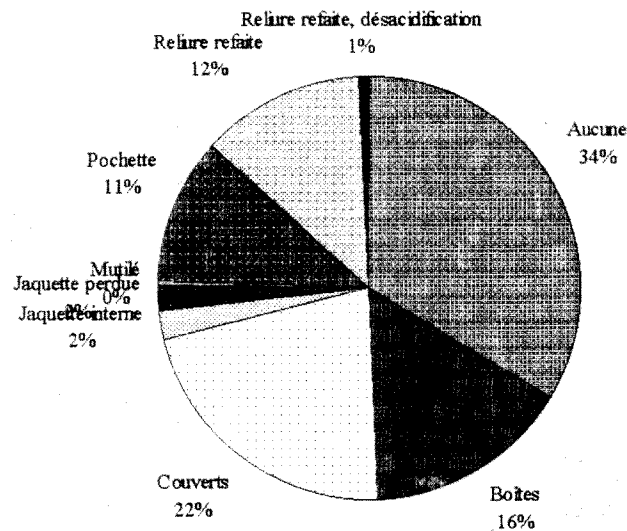
Action de sauvegarde entreprise	Pourcentage de volumes traités
Mise en boîtes	16 %
Couverture kraft	22 %
Jaquette collée interne	2 %
Mise en pochette	11 %
Reliure faite ou refaite	12 %
Reliure refaite ou faite avec désacidification	1 %
Ouvrages mutilés	0 % en fait négligeable
Jaquettes perdues	2 %
Aucune action positive ni destruction	34 %

Le bilan est donc mitigé. Beaucoup d'ouvrages traités, les deux tiers, mais compte tenu des problèmes d'acidité vus plus haut, il reste du travail à relancer. Cela souligne en tout cas la faible résistance et la mauvaise qualité d'ensemble formelle des collections. Les nombreuses mises sous boîtes concernent des brochés très légers édités par Hachette dans les années 30, les Albums du Père Castor de Flammarion, et des formats petits mais inhabituels.

Les reliures quant à elles sont plutôt le fait de collections de poches bon marché, l'exemple le plus évident étant la "Bibliothèque de ma fille", de Gautier-Languereau, de la Collection Tarzan chez Hachette, 1939-1953. Elles sont rares car la majorité des ouvrages pour la jeunesse bénéficient d'un cartonnage souvent joli, parfois solide. Il semble très

rare qu'on le démonte pour re-relier. Dans le cas de la "Bibliothèque Rouge et Bleue", par exemple, deux démontages seulement ont été réalisés sur environ 80 ouvrages (elle ne s'arrête pas en 1960 !).

Protection des ouvrages de jeunesse du magasin des Imprimés



Enfin, la mise sous pochette est vraiment un pis-aller économique dans le cas d'ouvrages très fragiles. On abîme presque plus le livre en le sortant et en le rentrant que la pochette ne le protège. Sans doute la taille beaucoup trop ajustée des pochettes est-elle en cause. Cependant, c'est le seul moyen connu de conserver des fragments d'un ouvrage très mince, complètement acide et qui tombe en miettes. Je cite ici la jolie petite collection "A la rose" Hachette, dix fascicules donnant des extraits de textes classiques, et de textes médiévaux ou modernes.

En résumé la situation est loin d'être idyllique, mais avec un fonds acide et s'acidifiant, on ne peut pas s'attendre à grand-chose. Si la conservation du "D4" obtient des moyens, il n'y aura pas de problèmes.

Chapitre 6 : La B.N.F. Perspectives et reconnaissance ?

La Bibliothèque nationale de France existe d'ores et déjà. A Richelieu, Tolbiac, Sablé, Versailles, ... , elle est présente. Dans le futur, tous les fonds qui nous concernent devraient être transférés sur le site de Tolbiac. Logiquement leur lieu d'accueil sera le Département des Lettres dit D4, dirigé aujourd'hui par monsieur Bruno Blasselle. La répartition se fait en effet par lettres, et le Y et Y² seront en D4. Le Z sera peut-être plus contesté.

Les très importants fonds de Versailles seront à cette occasion récupérés. La question de savoir s'ils seront fusionnés est beaucoup moins claire. Les périodiques, eux aussi à Versailles, dans un autre bâtiment, devaient l'être et ne le seront pas, faute de crédits. Mais ils vont globalement aller dans le D2. Les collections des Imprimés seront-elles regroupées, et refusionnées, on peut quand même le penser, mais il est certain que cela entraîne de lourdes charges de manutention.

Quelle sera la place des oeuvres pour la jeunesse à Tolbiac ? Il a été envisagé de récupérer des fonds spécialisés extérieurs, tels la Joie par les livres, ou l'Heure Joyeuse, ou du moins de s'associer. Il semble que ces projets aient échoué. Il n'est pas impossible qu'une petite place soit faite dans la salle de documentation sur l'histoire du livre et de l'édition, mais tout cela est très vague, et on comprend que le sujet ne soit pas une priorité.

Conclusion

Les ouvrages pour la jeunesse ont-ils une âme ? La Bibliothèque nationale n'a pas semblé spécialement le penser entre 1920 et 1960. Sans défavoriser et négliger outrageusement le traitement de ces oeuvres, ni ses missions, elle n'a, et c'est une tradition ancienne, déjà présente en 1800, jamais fait le plus petit signe de reconnaissance de ce genre à part qu'est le livre de jeunesse. Elle pouvait parfaitement lui dégager une sous-lettre de cotation, pour affirmer une spécificité qu'elle reconnaît assez facilement pour beaucoup d'autres genres, mais les ouvrages ont toujours été mélangés avec la littérature. L'enfant a-t-il sa place à la Bibliothèque nationale ? Pourtant celle-ci, dans un passé récent n'a pas hésité à mener des expositions sur les enfants, sur la vision qui en fut donnée...

La raison doit peut-être en être cherchée dans la prétention universelle des missions de la Bibliothèque nationale, qui imposaient à ses services de tout faire, et donc d'être un peu moins parfait sur certains points. On peut espérer que la départementalisation permettra aux futurs personnels de mieux exprimer leurs intérêts

et de remplir leurs missions de manière plus précise, plus concentrée.

Quoi qu'il en soit, le bilan de l'étude menée apporte bien des satisfactions. S'il n'y a pas de reconnaissance d'une quelconque entité, le traitement semble avoir été correct, voir dans la norme, telle qu'elle est publiée aujourd'hui. La conservation des ouvrages est même menée de manière efficace et assez rapide, ce qui est nécessaire, cette période étant la dernière, mais pas la meilleure, du papier acide et des papiers de restrictions. Certes il y eut des pertes, des oublis incontestables, il y eut et il y a une politique contestable du Dépôt légal, mais cela est manifestement liée à une question de moyens plus qu'à autre chose.

Quel sera l'avenir sur le nouveau site ? La perspective seule du regroupement des différents fonds dispersés est alléchante, et, partant d'un traitement matériellement correct mais intellectuellement (volontairement ?) inexistant, on ne peut que nourrir de légitimes espoirs.

Bibliographie

Ouvrages généraux et répertoires

BOURDIEU (Pierre). - *La distinction. Critique sociale du jugement.* - Paris : Editions de Minuit, 1985 ; 670 p.

CHARPENTREAU (Simone) . - *Le livre d'or de la chanson enfantine.* - Paris : Editions ouvrières, 1985 ; 351 p.

CRUBELLIER (Maurice) . - *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950.* - Paris : Armand Colin, 1979 ; 389 p.

ESCARPIT (Denise) . - *Guide des auteurs du livre de jeunesse français.* - Montreuil : Salon du livre et de la jeunesse, 1989 ; 176 p.

ESCARPIT (Denise) . - *Guide des illustrateurs du livre de jeunesse français.* - Montreuil : Salon du livre et de la jeunesse, 1988 ; 172 p.

GOFFMAN (Erving). - *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps.* - Paris : Editions de Minuit, 1986 ; 177 p.

MUSEE NATIONAL DE L'EDUCATION . - *Rouen, le livre et l'enfant de 1700 à 1800 : la production rouennaise de manuels et de livres pour l'enfance et la jeunesse.* - Paris : I.N.R.P., 1993.

Articles et études

CAPPE (Jeanne) . - *Contes bleus, livres roses : essai sur la littérature enfantine suivi du guide critique des livres destinés aux enfants.* - Paris : Editions des artistes, 1940 ; 228 p.

CARADEC (François) . - *Histoire de la littérature enfantine en France.* - Paris : Albin Michel, 1977 ; 271 p.

DANSET-LEGER (Jacqueline). - *L'enfant et les images de la littérature enfantine, jusqu'à 6 ans*. - Paris : Paris III, 1992 ; 363 p.

ESCARPIT (Denise) . - *L'enfant, l'image et le récit*. - Paris : Mouton, 1977 ; 155 p.

ESCARPIT (Denise) . - *La littérature d'enfance et de jeunesse en Europe : panorama historique*. -Paris : P.U.F. , 1981 ; 127 p.

EVERAERT-DESMEDT (Nicole) . - *Sémiotique du récit : méthode et application ; texte littéraire, livre pour enfants, bande dessinée, publicité, espace*. - Louvain-la-neuve : Cabay, 1981 ; 243 p.

FABRE (Michel) . - *L'enfant et les fables*. - Paris : P.U.F., 1989 ; 128 p.

GAMARRA (Pierre) . - *La lecture, pour quoi faire ? Le livre et l'enfant*. - Tournai : Casterman, 1974 ; 150 p.

HELD (Jacqueline) . - *L'enfant, le livre et l'écrivain*. - Paris : Editions du Scarabée, 1984 ; 207 p.

LYOTARD (J.-F.) . - *Lectures d'enfance*. - Paris : Galilée, 1991 ; 157 p.

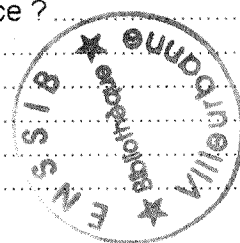
RENONCIAT (Annie), EZRATTY (Viviane), LEVEQUE (Françoise). - *Livre mon ami : lectures enfantines 1914-1954*. Paris : Agence culturelle de Paris, 1991 ; 126 p.

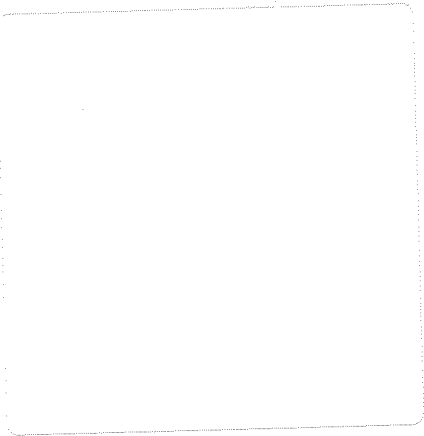
TUARREDA-ALBAREDES (Christine) . -*L'enfant et l'apprentissage de la lecture en France au XIXème siècle*. . - Paris : Paris V, 1990.

ZIPES (Jack) . - *Les contes de fée et l'art de la subversion : étude de la civilisation des moeurs à travers un genre*. - Paris : Payot, 1986 ; 278 p.

Table des matières

Résumés.....	4
Introduction.....	5
Première partie : Les trois aventureux : questions, enjeux et méthodes.....	8
Chapitre premier : Délimitation des champs d'études et définition des termes du sujet.....	8
Le problème des départements.....	8
La question des périodiques.....	9
L'étude du dépôt légal.....	9
Chapitre 2 : Collections ou livres de jeunesse ? Une "low-literature" difficile à cerner.....	10
Les jeunes et les enfants.....	10
Auteurs ou ouvrages pour jeunes ?.....	11
Chapitre 3 : Choix d'une période et de critères d'étude.....	12
La période.....	12
La méthode de travail.....	13
Les documents.....	13
Le traitement des données.....	14
Chapitre 4 : les oeuvres étudiées.....	15
-Hachette est également très connu. L'empire Hachette en 1929-1925 est impressionnant, et publie jusqu'en Uruguay. Basé sur la segmentation par âges, qui se recoupent, par thèmes, par la couverture de tous les sujets, des livres de prix, des beaux livres.....	17
Deuxième partie : Les services du Dépôt légal à la Bibliothèque nationale. Politiques et contraintes.....	18
Chapitre premier : Lois et Tables du Dépôt légal.....	18
Chapitre 2 : Le livre de jeunesse : un traitement spécifique ?.....	21
Chapitre 3 : Le bilan du Dépôt légal, à travers les catalogues du Département des Imprimés.....	24
Troisième partie : Conservation et communication : le devenir des fonds au Département des Imprimés.....	30
Chapitre premier : La négation d'une spécificité, ou les limites d'un système de classement.....	30
Chapitre 2 : Les problèmes de la communication.....	32
Chapitre 3 : Compléter et inventorier les collections.....	36
Chapitre 4 : Le livre : tous ses états en magasin. L'évolution en cours.....	36
Chapitre 5 : Protéger et sauvegarder le patrimoine.....	39
Chapitre 6 : La B.N.F. Perspectives et reconnaissance ?.....	42
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	44
Ouvrages généraux et répertoires.....	44
Articles et études.....	44
Table des matières.....	46





BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8049747

*consultation s/ place
seulement*